

Acquisition à M. Jean POIGNOT d'un appartement sis 1 rue Jean Mermoz à Besançon

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La commune est sollicitée par M. Jean POIGNOT en vue de l'acquisition de son appartement de type 4 sis 1 rue Jean Mermoz, en rez-de-chaussée d'une copropriété comprenant deux logements.

Cette copropriété est située en zone UD du POS secteur Est et dans l'emprise de l'emplacement réservé pour voirie n° 2 inscrit au POS en vue de la création du boulevard Est.

Le bien proposé à la vente comprend un logement de 105 m², un garage, une cave et un grenier.

L'immeuble est édifié sur une parcelle cadastrée section CT n° 98 d'une surface de 593 m².

Cette acquisition entre dans le cadre de la constitution des réserves foncières nécessaires à la mise en oeuvre de l'emplacement réservé du boulevard Est.

Un accord a été trouvé avec le propriétaire, à savoir :

- acquisition du bien libre de toute occupation au prix de 110 000 € des lots 1-3-5-7-9-11 (conformément à l'estimation des Domaines) de la copropriété sise 1 rue Mermoz,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2115.4814.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.